

DEC123150DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yves SUREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7106, intitulée « Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA », dont le directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER ;

Vu la décision n° 122391INSHS du 20 septembre 2012, portant nomination de Monsieur Michel BORGETTO, aux fonctions de directeur par intérim, et de Monsieur Yves SUREL directeur adjoint par intérim, de l'unité UMR7106, intitulé « Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA » à compter du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves SUREL, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

Le Directeur d'unité
Michel BORGETTO